

## **Réunion Ministère Cohésion des Territoires - 26 octobre 2021**

### **Contrat de présence Postale Territoriale**

Présents : Ministère de la Cohésion des Territoires et ANCT (Yohann MARCON, Catherine MALIGNE, Marie DOUSSET), AMF (Xavier CADORET, Eric VERLAC), AMRF (Jean-Paul CARTERET, Catherine LEONE).

▸ Le Ministère rappelle le cadre de la réunion :

L'Etat est prêt à maintenir son aide financière à la présence postale, en contrepartie d'une amélioration des services rendu par la Poste. Il faut faire remonter des propositions concrètes à mettre en avant dans le contrat de présence postale. On ne va pas s'intéresser aux problématiques postales de tel ou tel bureau de poste.

▸ Xavier CADORET (AMF) : Les élus attendent le bilan du dernier contrat, avant de commencer les discussions. Ce que l'AMF demande :

- Pérenniser les ressources, pour avoir une garantie sur 3 an sur les fonds que nous pouvons engager ;
- Clarifier le rôle du référent numérique dans les MFS ;
- Prendre en compte la réalité des communes nouvelles (les bureaux dans les communes délégués ne sont pas éligibles au fond de péréquation) ;
- Point irritant : DAB en milieu rural ; il ne reste parfois plus que le DAB de la Banque postale.
- Renforcer le dialogue élus, CDPPT, Etat.
- Il faudra un bilan du fonctionnement des CDPPT. Dans certaines, ça fonctionne ; dans d'autres, on n'entend que la Poste et les territoires sont oublié. De plus, chaque CDPPT doit désigner un VP, pour éviter les carences en cas de vacance du président.
- La présence postale est double : au titre de l'aménagement du territoire et du service universel. On ne parle que de la présence postale : le service universel, s'il y a moins de plis, où cela en est-il ?

▸ Jean-Paul CARTERET (AMRF) : Je suis maire d'une commune en territoire très rural qui n'est pas chef-lieu de canton. S'il faut réfléchir à l'amélioration du service sur le territoire, il faut penser à l'habitant le plus éloigné du point Poste. Parmi les points soulevés :

- Importance du facteur dans le lien social ;
- Nécessité de revoir la composition des CDPPT, avec une implication systématique – de droit – de l'AMR départementale. Il faut que les communes de moins de 2000 habitants soient représentés ;
- Sur la présence bancaire : problématique des DAB + il faut faciliter dépôt et retrait d'argent liquide, trop souvent plafonnés ;  
Proposition : pourquoi ne pas mutualiser les DAB entre les banques, pour garantir la présence d'au moins un distributeur de billet ?
- Pourquoi l'AMRF n'est pas signataire du contrat de présence postale, en tant que représentant d'une ruralité « plus éloignée » ?
- Nécessité de maintenir la distribution du courrier 6 jours sur 7 ;
- Le statut du facteur-guichetier et les rigidités de la Poste concernant le remplacement d'un facteur-guichetier absent (la poste sait remplacer facteur, mais pas le guichetier car il n'a pas le statut). Ce point est confirmé par Xavier CADORET (AMF), qui a eu les mêmes retours dans la CDPPT03 ;

- Proposition : qu'un conseiller financier puisse se déplacer dans les MFS du département.

Jean-Paul CARTERET évoque le fait que le conseiller financier en Haute-Saône attend l'accord de l'ANCT pour pouvoir se déplacer sur rdv dans les MFS du département. Le Ministère dit qu'il va regarder ce point.

- Nécessité de maintenir à bon niveau le fond de péréquation et de manière pérenne ;
- Nécessité de faire un bilan sur le fonctionnement des RP et APC ;
- Problème qui remonte beaucoup : les horaires des bureaux et les problématiques de remplacement du personnel (en cas d'absence, on ferme le bureau de poste, souvent sans prévenir).
- Evocation de l'opération « 1000 cafés », pour ouvrir des cafés en zone rurale, et proposition de travailler dans le même sens avec la Poste (ouvrir un point poste et un café). Jean-Paul CARTERET suggère que la Poste fournisse une cartographie des dents creuses où il n'y a pas de point poste à moins de 5 mn.
- L'AMRF a questionné son réseau ; nous vous enverrons tous les retours reçus.

› Eric VERLHAC (AMF) : Je partage ce qui a été dit et qui résume assez bien les remontées que l'on a sur le sujet.

- Sur le DAB, il faudrait associer la fédération bancaire française à ces discussions. Il faut également faire attention à ce que le DAB ne soit pas le concurrent des APC.
- Sur l'inclusion numérique : il faut clarifier le rôle du conseiller numérique, voir comment il se coordonne avec les MFS.
- Quel avenir pour les MSAP non labélisées ?
- Quelle visibilité sur l'organisation des horaires de points postaux ? (Ex : fermeture en juillet-août dans territoire touristique ?!)
- Pérennisation des ressources du fonds de péréquation ; il faut une visibilité triennale.
- Le débat pourrait porter sur la manière dont les directions régionales sont en phase avec les engagements nationaux de la Poste dans le contrat. Parfois, il y a de l'autonomie dans les directions régionales ; il y a un travail de rapprochement à faire.

› Le Ministère apporte les réponses suivantes :

- La visibilité triennale du fonds est bien l'objectif poursuivi ;
- On demandera le bilan du contrat 2020-2022 en ajoutant bilan des RC et APC comme demandé par l'AMRF ;
- Sur les DAB en milieu rural : c'est un sujet régulièrement évoqué. Il y a des sujets de mutualisation sur la table ;
- Sur le renforcement du dialogue entre les maires et la Poste : nous sommes attentifs à ce point.
- Sur les MSAP non labélisées : il y a peu de cas compliqués ; on a demandé la liste à la Poste et on va tenter de les appuyer ;
- Sur les CDPPT : ajouter un VP, c'est une proposition intéressante ;
- La question du remplacement et des horaires manquant de visibilité, nous remontent souvent ;
- L'idée de Jean-Paul CARTERET et « 1000 café » est intéressante : s'il y a un nouveau café qui se monte à plus de 5mn d'un point poste, pourquoi ne pas ajouter des services de la Poste ?
- Sur le service universel : les enjeux de reconfiguration du service universel sont en réflexion. Le Premier ministre a déjà annoncé des compensations, en fonction des innovations. Cependant, c'est le Cabinet de Bruno LEMAIRE qui s'en charge.

Les discussions sont pilotées par le Ministère de l'Economie et des Finances. On va verser les points évoqués au débat.